

24034 RM

Agence de l'eau  
Paris-Meuse

# Rapport de mission

## Roumanie - Hongrie

Ministère de l'aménagement du Territoire  
et de **l'Environnement**

**MARS 2000**

*Guillaume PÉPIN*  
*Dominique JUL LIEN*

*Unité Chimie de **l'Environnement***  
*Direction des Risques Chroniques*

## 1. OBJECTIF ET CADRE DE LA MISSION INERIS

---

Le dimanche 30 janvier à 22 heures, à Baia-Mare au Nord-Est de la Roumanie, sur le site de lagunage de l'usine de traitement de minerai AURUL S.A, la rupture de la digue du bassin de lagunage entraînait le déversement accidentel d'eaux de process dans un canal latéral, débordant sur les terres avoisinantes, atteignant le LAPUS (rivière locale) qui se déverse dans le SOMES. La pollution transitant par la SOMES a ensuite franchi la frontière Roumano-Hongroise, pour atteindre la TISZA, principal affluent du DANUBE.

La mission réalisée par l'INERIS du 28/02/2000 au 03/03/2000 avait deux volets principaux :

1. Comprendre de façon précise les caractéristiques et le contexte de l'accident,
2. Identifier le type d'assistance et de coopération scientifique et technique à envisager pour aider les gouvernements roumain et hongrois à diagnostiquer l'impact d'un tel accident à moyen et long terme et à faire face à d'autres menaces environnementales de ce type.

Cette mission, initiée par l'INERIS et le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a pu être réalisée grâce à l'aide importante des ambassades de France à Bucarest et Budapest ainsi que celle de Monsieur BESOZZI, conseiller Pré-Adhésion en poste au Ministère de l'Environnement roumain.

## 2. COMPTE-RENDU DE LA MISSION REALISEE EN ROUMANIE

---

### 2.1. CONTACT : AGENCE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ROUMAINE

Date et lieu des entretiens : Lu 28/02/00 et Ma 29/02/00 à Baia-Mare

Participant	Organisme	Fonction
Ion GHERHES	Agence de la protection de l'environnement de Baia-Mare (équivalent Drire)	Directeur

#### 2.1.1. Informations sur l'accident

La rupture de la digue serait due à un excès d'eau lié à la fonte des neiges (30 l/m<sup>2</sup>), qui aurait entraîné la montée de l'eau jusqu'au sommet des digues. 100 000 m<sup>3</sup> se seraient déversés dans la rivière LAPUS via un canal latéral au bassin de lagunage. De là, le front de pollution a gagné la SOMES, la TISZA puis le DANUBE.

## 6. PROPOSITIONS D' ACTIONS

---

A partir du constat réalisé et des souhaits exprimés par les Roumains et les Hongrois, les propositions d'actions de coopération sont évoquées ci-après. Leur réalisation sera entreprise après la prise en compte des constats et des **recommandations** de la Task-Force européenne et de la mission ONU.

En ce qui concerne une aide matériel, les différentes personnalités rencontrées sont très intéressées par du matériel scientifique permettant de suivre en continu des paramètres physico-chimiques dans les eaux.

En ce qui concerne le côté scientifique et compte tenu du type de pollution :

- L'accident survenu dans cette zone montre de façon indéniable **qu'il est important de s'occuper du problème à la source** : des actions portant sur la sécurité des process des différentes usines et sur le suivi de la gestion des eaux (autorisation de rejets, contrôle systématique physico-chimique de type auto surveillance en France) **sont indispensables à moyen terme**. Ces actions peuvent prendre plusieurs formes : audits d'usine, aide à la réglementation, définition de mise en place de moyens de contrôle et d'alerte.
- **Le suivi de l'impact environnemental apparaît important**. Il pourrait concerner les paramètres de biosurveillance exigés par la future directive européenne sur l'eau. Les experts Hongrois participent aux travaux du comité européen de normalisation (CEN) sur ce sujet dont la réunion annuelle a lieu à Budapest du 10 au 14 avril 2000. Une coopération entre les agences de l'eau, les DIREN, les scientifiques hongrois et roumains, pour la mise en place d'une méthode de suivi écologique du type du système d'évaluation de la qualité français poursuivrait le double objectif de suivre ce milieu perturbé et de développer dans ces pays une expertise conforme à la directive de l'union européenne sur l'eau. Il conviendrait également de recenser les différents rejets dans le milieu et d'établir leur toxicité chronique par des essais biologiques. L'INERIS pourrait participer à cette opération sous la forme d'un transfert de technologie vers les organismes des deux pays concernés.
- Le suivi des cyanures semble peu intéressant mis à part pour le contrôle de l'eau potable.